

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

FORMULAIRE PAR LES INTERMÉDIAIRES, DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS UN DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER OU UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER, OU EN NOUVELLE-CALÉDONIE

(Article 242 *septies* du CGI)

Ce formulaire doit être souscrit par **toute entreprise qui exerce l'activité professionnelle consistant à obtenir pour autrui les avantages fiscaux prévus par les articles 199 *undecies* A, 199 *undecies* B, 199 *undecies* C, 217 *undecies*, 217 *duodecies*, 244 *quater* W, 244 *quater* X ou 244 *quater* Y du code général des impôts (CGI) quel que soit le montant de l'investissement réalisé.**

L'article 242 *septies* du CGI subordonne l'exercice, par une entreprise, de cette activité professionnelle à l'inscription sur un registre public tenu par le représentant de l'Etat dans les départements et collectivités désignés selon les modalités fixées par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget et des outre-mer du 3 mai 2019 (JO du 23 juin 2019). L'inscription sur le registre est valable pour une durée de 3 ans. Pour plus de précisions sur les conditions d'inscription ou de renouvellement d'inscription à ce registre, vous pouvez consulter la charte de déontologie annexée au décret n° 2015-149 du 10 février 2015 relatif aux obligations déclaratives et à la mise en concurrence des intermédiaires en défiscalisation outre-mer.

Elle doit être déposée dans le même délai que celui prévu pour le dépôt de la déclaration de résultats ou de bénéfices souscrite au titre de l'exercice au cours duquel l'investissement est mis en service, au cours duquel l'immeuble est achevé, au cours duquel les travaux de rénovation ou de réhabilitation d'hôtels, de résidences de tourisme ou de villages de vacances classés, ou de logements sociaux âgés de plus de vingt ans sont achevés, ou au cours duquel les travaux de démolition de logements préalables à la construction de logements sociaux neufs sont achevés.

La déclaration est déposée :

- pour les entreprises dont le siège social est situé en métropole ou dans les départements d'outre-mer (DOM), auprès du service des impôts des entreprises dont les intermédiaires relèvent ou de la direction des grandes entreprises (DGE) ;
- pour les autres entreprises, auprès de la direction des impôts des non-résidents (DINR).

Le défaut de déclaration entraîne le paiement de l'amende prévue à l'article 1740-00 AB du CGI.

Exercice	du	au
-----------------	-----------	-----------

I.1 – IDENTIFICATION

Dénomination		Forme juridique	
Siège social		N° SIREN	

I.2 – CLIENTS CONCERNÉS

II – IDENTIFICATION DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

⁽¹⁾ Martinique (MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle-Calédonie (NC), Polynésie française (PF), Wallis (W), Futuna (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

⁽²⁾ Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuna, indiquer la circonscription.

⁽³⁾ Hôtellerie - mobilier (HM), Hôtellerie - travaux de construction (HC), Hôtellerie - travaux de rénovation (HR), Bateaux de plaisance (PL), Navires de croisière (NV), Moyens de transports maritimes (TM), Moyens de transports terrestres (TT), Moyens de transports aériens (TA), Matériel audiovisuel (AD), Industrie-bâtiments ou équipements (IN), Pêche (PE), Agroalimentaire (AGO), Agriculture (AGI), Aquaculture (AQ), Énergies renouvelables - éoliennes (ERE), Énergies renouvelables - biogaz (ERB), Énergies renouvelables- chauffe-eau solaire (ERS), Énergies renouvelables - Autres (ER), Concession de SPIC (SP), Matériel de télécommunications (TEL), Matériel pour bâtiments ou travaux publics (BTP), Artisanat (ART), Tourisme (TO), Manutention portuaire (PO), Services informatiques (SI), Recherche et développement (RD), Câble numérique (CAN), Autres (AU), Logements : secteur libre (LOL), Logements : secteur intermédiaire (LOI), Logements sociaux ou très sociaux (LOS), logements faisant l'objet d'un contrat de location-accession à la propriété immobilière (PLA)

⁽⁴⁾ Pour chaque nature d'investissement, veuillez indiquer les caractéristiques exactes de l'investissement. Par exemple pour la nature « matériel BTP », indiquer : chargeuse, grue, tractopelle..., pour la nature « moyens de transports terrestres », indiquer : autobus, véhicule de tourisme..., pour la nature « manutention portuaire », indiquer : chariot cavalier, chariot élévateur, chargeuse...

III – DÉCLARANT

Nom				
Qualité				
Adresse				
Fait à		Le		<u>Signature</u>